



Direction Régionale de Bourgogne - Franche-Comté

Service Statistique de Dijon

Division Recensements

Mairie de MONTREUILLON

Le Bourg

58800 MONTREUILLON

Dossier suivi par :
Christine LECRENAIS
Tél : 03 80 40 67 22
Fax : 03 80 40 68 36
Mèl : dr21-equipe-rp@insee.fr

Dijon, le mercredi 11 mai 2016
N°:2016_701/SES/MV

Madame, Monsieur le Maire,

Vous allez réaliser en 2017 le recensement des habitants de votre commune. Cette enquête se déroulera du **19 janvier au 18 février 2017**.

Ce recensement est important pour votre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes... diffusés au mois de juillet suivant.

L'objet de ce courrier est de vous informer des évolutions intervenues depuis le dernier recensement réalisé dans votre commune en 2012 et des opérations à accomplir dès maintenant pour préparer l'enquête de 2017.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens. Il doit être proposé de manière systématique par les agents recenseurs. En 2016, 39 % de la population recensée a utilisé ce mode de réponse. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Pour accompagner ce changement, l'Insee vous conseillera pour promouvoir ce recensement par internet auprès de la population. Une application informatique spécifique qui simplifie les tâches de gestion en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement est également mise à votre disposition.

La préparation de l'enquête de 2017 démarre dès maintenant.

Avant le 31 mai 2016, vous devrez :

- nommer par arrêté municipal le **coordonnateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. Des estimations de la charge de travail induite sont disponibles en annexe de ce courrier ;
- préciser **quelques informations concernant votre commune** afin de faciliter nos échanges pendant la période du recensement. Ceci doit être fait en utilisant l'application informatique mise à disposition du coordonnateur communal (voir fiche en annexe de ce courrier).



RECENSEMENT

de la population



**LE RECENSEMENT PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !**

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement



Insee & votre commune

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Le recensement en ligne n'accroît pas le risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible « d'oublier » de remplir un bulletin. D'ailleurs, la proportion de réponses par internet est importante chez les ménages de 4 à 5 personnes. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

**4,1 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT RÉPONDU PAR
INTERNET EN 2016**

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les résultats des dernières enquêtes le montrent : les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement le travail des agents recenseurs

Avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage. Ils permettent de connaître les questionnaires papier ou internet collectés par agent recenseur et aident au calcul de leur rémunération.

Les contacts humains sont maintenus

L'agent recenseur continue de passer chez les habitants. Une visite est toujours nécessaire pour distribuer les notices avec les codes personnels pour se connecter.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET !

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais entre 15 et 25 % des 60-70 ans répondent par internet et même presque 5 % au delà de 80 ans.

Rural ou urbain, la réponse par internet est la même partout

Taille de la commune	Taux de réponse par Internet
< 1 000 hab.	36 %
1 000 à 5 000 hab.	39 %
5 000 à 10 000 hab.	39 %
> 10 000 hab.	38 %
Ensemble	39 %

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.